



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 095-219500543-20230922-15\_2023-DE

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°15

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 15/09/2023	L'an deux mille vingt trois Le vingt-deux septembre à dix-neuf heures et dix minutes.
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 15/09/2023	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 10 Présents : 7 Absents représentés : 2 Absent : 1 Votants : 9	<b>Étaient présents</b> : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Olivier FLIGNY - Isabelle ROBERT - Laurent RONDEAU.  <b>Absents représentés</b> : José MATIAS CARVALHO DE MOURA (pouvoir à Olivier FLIGNY), Olivier MAUGER (pouvoir à Ludovic BAZOT).  <b>Absent</b> : Sylvain GUICHARD  <b>Secrétaire de séance</b> : Olivier FLIGNY.  <b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération
<b>DÉLIBÉRATION N°15</b>  <b>OBJET :</b> <b>Adhésion au SIAA par la commune de Banthelu</b>	Monsieur le Maire donne connaissance à l’assemblée délibérante de la demande d’adhésion au Syndicat Intercommunal d’Assainissement Autonome de la collectivité de BANTHELU (par délibération du 16 mars 2023) et de l’acceptation de ladite adhésion par le comité syndical réuni le 5 avril 2023.  <b>Vu</b> l’arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d’Assainissement Autonome.  Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au <b>vote à main levée</b> à la demande de la majorité des conseillers :  <b>ADOpte</b> à l’unanimité l’adhésion au SIAA par la commune de Banthelu.

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)  
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 095-219500543-20230922-15\_2023-DE

**CACHET MAIRIE**



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 25 septembre 2023

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,

**Ludovic BAZOT**

Le secrétaire de séance,

**Olivier FLIGNY**